

L'Indépendant

Abonnements | Dordogne..... Un an
Autres départements. 40 fr.
55 fr.

Direction et Administration
118, rue Neuve-d'Argenson

Telephone 6
C. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr.
Chroniques locales... 5 fr.

Annonces judiciaires... la l. 6 fr.
commerciales... 3 50

Maison V^o GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Monnet-Sully BERGERAC
Location Téléphone 652

Séance récréative. — Une séance récréative sera donnée au profit de la Pouponnière Bergeracoise, La Poussette, le lundi 28 février à 15 h., à la salle des Ouvriers.

Une troupe très brillante composée d'amateurs locaux interprétera *Mon Bébé*, comédie en trois actes de Maurice Hennequin, pièce qui a toujours obtenu le plus grand succès sur les scènes Françaises par son entrain et sa gaieté.

Déclarations de stocks. — La Direction Départementale du Ravitaillement Général de la Dordogne informe les grossistes et les industriels détenteurs de stocks de denrées et soumis à l'obligation de la déclaration (arrêté ministériel du 18 mai 1943), qu'en exécution des prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1944, ils sont tenus de faire parvenir leur déclaration au Centre et à la Circoscription de Contrôle sur le territoire de laquelle ils résident, avant le 3 de chaque mois.

Union régionale corporative agricole. — Dans l'arrondissement de Bergerac sont nommés syndic régional et membres du conseil régional de l'Union régionale corporative agricole de la Dordogne : Syndic régional : M. de Bontray, à Creysse.

Membres du conseil régional : MM. Lavergne à Saint-Aubin-de-Mannac, Arnaud, à Nojals-et-Clottes ; Sinsout, à Port-Sat-Foy ; Leurtault, à Cogolot ; Durand Hervé, à Prignieux ; Goubaud, à Saint-Vivien ; d'Halluin, à Pomport ; Lavandier, à Puyguilhem ; Delord, à Fougueyrolles.

Cartes de lait concentré. — Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir consulter la liste nominative des enfants auxquels les cartes de lait concentré ont été accordées pendant le mois de février 1944 ; elles sont invitées à se présenter d'urgence au service de l'alimentation pour y retirer une carte de lait ordinaire.

Défense passive. — Dès l'ordre de l'alerte donnée par les sirènes ou par les cloches, les compteurs à gaz doivent être coupés chez les particuliers. Ce n'est qu'en cas de bombardements aériens ou de tir de D. C. A. que le gaz est immédiatement coupé à l'usine.

Société Littéraire et Artistique
Récital de piano par M. Jean Doyen, Professeur au Conservatoire National de Paris, en la Salle des Ouvriers, le lundi 21 Février, à 17 heures précises.

C'est donc lundi prochain, 21 février, que la Société Littéraire donnera une séance de musique avec le concours du prestigieux pianiste virtuose Jean Doyen, professeur au Conservatoire de Paris.

C'est à un événement sensationnel dont l'intérêt n'échappera à personne, car c'est tout de même un tour de force que de réaliser à Bergerac une séance comme à la Salle Pleyel, à Paris.

Jean Doyen possède toutes les qualités des grands virtuoses : style, autorité, émotion. C'est donc le sommet de l'art pour le plus pur que nous allons assister, et tous ceux qui assisteront à cet enchantement se garderont une impression profonde et inoubliable.

Des œuvres de Beethoven, Liszt, Fauré et Debussy figurent au programme ; c'est dire toute la joie que nous aurons à écouter ces œuvres géniales interprétées par ce maître du clavier dont la réputation est mondiale.

La location s'ouvrira samedi 19 février, à 15 heures, en la Salle des Ouvriers.

Prix des places : 1^{re} série et 1^{er} rang des galeries, 35 fr. ; fauteuils 2^e série, 25 fr. ; autres places, 20 fr.

SEMENCE ET SEMEUR

La Chine qui, croyions-nous, ne semblait plus rien devoir nous apporter, dépassée qu'elle paraissait être par la « civilisation occidentale », nous est proposée en exemple, au sujet du blé, par M. Pierre Sauvageot, qui s'est donné pour tâche d'assurer à la France le blé riche, aux épis lourds, que ses sillons ne produisent point encore. La moyenne mondiale de production de blé à l'hectare est inférieure à dix quintaux, certes ; mais pour la France, ses quelque seize quintaux sont une « lamentable moyenne », estime M. Sauvageot, qui veut assurer un minimum de soixante quintaux, les « Fils du Ciel » récoltant depuis des millénaires 80, 100, voire 180 quintaux à l'hectare. Par quel procédé ? Simplement en cultivant le blé telle une plante potagère, avec tous les soins qu'appelle une culture semblable : les grains de blé sont semés un à un, régulièrement espacés, puis leurs pousses sont binées, sarclées, buttées dans une terre travaillée et fumée. Au lieu de cela, on préfère considérer le blé à l'égal d'une industrie où la chimie a son rôle à jouer : la monoculture intensive est loin de donner les résultats que même nos ancêtres celles obtenaient.

Le semeur qui, de son geste auguste, répand le blé à la volée, en gaspille la majeure partie. Pour obtenir 80 kilos de blé, soit la quantité nécessaire à fournir le pain d'un titulaire de la carte T, on doit semer à la volée 11 kilos de grains ; or, 70 grammes suffisent lorsque le semis est espacé. Sur un hectare se perd, chaque année, 197 kilos sur 200 répandus.

En temps normal, la France produit à peu près la quantité de blé qu'elle consomme. Cela ne suffit pas, déclare M. Sauvageot. Elle produit le dixième de la récolte mondiale, elle occupe le quatrième ou le cinquième rang dans le monde à cet égard, après les Etats-Unis, le Canada, la Chine, les Indes et l'Italie, selon les années ; que n'exporterait-elle pas avec d'autres méthodes ?

LOTERIE NATIONALE

3^e Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
4 (séries A et B).....	900
9 (séries A et B).....	450
08 (série A).....	500
(série B).....	1.000
239 57 489 347 673 819 509	1.000
227 (série A).....	1.500
(série B).....	1.500
6.906 0.414 7.566 6.689	2.000
5.138 (série A).....	10.000
(série B).....	10.000
5.351 0.560 (série A).....	5.000
(série B).....	15.000
1.443 (série A).....	30.000
(série B).....	30.000
52.919 04 024 64 628 91.946	40.000
46.644 (série A).....	40.000
(série B).....	60.000
107.807 128.921 216.501	100.000
184.137 245.006 (série A).....	120.000
(série B).....	600.000
088.798 198.188 (série A).....	250.000
(série B).....	250.000
005.476 (série A).....	1.000.000
(série B).....	500.000
094.765 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000

— Surpris à la frontière de Belgique avec vingt kilos de beurre qui l'essaimit trouer contre des bottes, un fraudeur a été condamné à deux mois de prison et 500.000 fr. d'amende.

D'une semaine... à l'autre

Les revenus doivent être déclarés avant le 1^{er} avril. L'abatement à la base pour le calcul de l'impôt général sur le revenu est fixé dorénavant à 20.000 fr.

— Castelgandolfo, résidence estivale du pape, est considérée comme zone de combat par les Anglo-Américains. Au cours du dernier raid, 800 civils ont trouvé la mort.

— A Nogent les-Moutard (Côte-d'Or), Mme Virginia Carron, 67 ans, conturbère, est tuée de plusieurs balles dans la poitrine.

— M. Loison, contremaître à Geen, est grièvement blessé au ventre de plusieurs coups de revolver.

— M. Louis Darroques, 56 ans, propriétaire au quartier du Fraysse, commune de Fronton (Haute-Garonne), est abattu à coups de bouteilles.

— En sortant de son domicile, 19, rue Jean Roque, M. Marinus David, chef de trentaine à la Milice française, tombe sous les balles d'un terroriste.

— A Amiens, un individu, poursuivi pour blessures à agents, port d'armes et actes de terrorisme, a été condamné à dix ans de travaux forcés par défaut. Un autre a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour homicide volontaire, actes de terrorisme et vols de tickets de rationnement.

— Condamnés à mort par la cour martiale française, deux individus, auteurs de meurtres, ont été passés par les armes.

— Les opérations de polices en Haute Savoie se poursuivent ; elles ont amené de nombreuses arrestations.

— Une petite ville de l'Ain a été bombardée : 23 morts et 80 blessés.

— Douze malfaiteurs se sont évadés de la prison de Yvançay, quatre ont été repris.

— Entre le 25 janvier et le 4 février, le service de police de route a opéré dans les deux zones 99 arrestations pour menées antinationales.

— Deux terroristes notoires pris les armes à la main dans l'échouerie de Treignac, ont été condamnés à mort par la Cour martiale et fusillés.

— Dans le château de Bois Gérard (Aube), le capitaine M. Bagin, 72 ans, sa dame de compagnie et son garde de 27 ans ont été assassinés.

— Le commandement allemand prend des mesures de sécurité sur le littoral méditerranéen.

— Des localités de la Seine Inférieure ont été bombardées : 50 victimes environ.

— La maison centrale de Nîmes avait été attaquée par un quinze d'individus armés : 40 arrestations sont opérées.

— Staline a refusé de signer une alliance avec le ministre de l'exer loi Pierre de Yougoslavie.

— M. Ruiz Gonzalez, ambassadeur d'Argentine en Grande Bretagne, a donné sa démission.

— Mme Gandhi, internée à la prison de Bombay, a eu une nouvelle crise cardiaque et son état inspire de vives inquiétudes.

— Des pétitions ont été mises en circulation aux Etats-Unis demandant au gouvernement la création d'une loterie nationale.

— M. Kornetschouk, commissaire adjoint aux Affaires étrangères d'U. R. S. S., a été relevé de ses fonctions par le Conseil des commissaires du peuple.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 11 février, à 17 heures
Présidence de M. le docteur du Senteur, maire, assisté de ses quatre adjoints. 10 conseillers sont présents. M. Javerzac, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 janvier qui est adopté.

Communication. — M. le Maire communique une lettre de M. Vié relative à une représentation théâtrale projetée. Aucune décision n'est prise.

Ravitaillement en lait. — M. le Maire fournit d'amples explications sur la question si importante du ravitaillement en lait. Un échange de vues a lieu ensuite entre M. Branda, Sarrut, Marche, Irlesne, Javerzac, Montean, Mailgouon, Biraben, Cabrol, Mlle Jalaguier.

Enfin, le Conseil décide en principe l'application de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1943 et la suppression du portage du lait à domicile. Cette décision entrera en application après une nouvelle délibération du Conseil municipal, lorsque le G. I. L. qui s'y est engagé, aura fourni à la ville de Bergerac des dépôts convenables, en nombre suffisant, répartis judicieusement et répondant aux règles de l'hygiène.

Au sujet de cette question du lait, M. Javerzac demande à M. le Maire si l'on ne pourrait avoir l'avis de les magistrats de l'Association des familles nombreuses. Aucune difficulté ne paraît s'élever contre cette demande de M. Javerzac.

Collège de jeunes filles. — Comme suite à une précédente délibération, portant sur la règle d'Etat pour l'économat du Collège des jeunes filles de Bergerac, le Conseil doit se préoccuper du fonctionnement de ce service dans notre établissement secondaire, après le décès de Mlle Liénard, économe, survenue récemment.

En attendant qu'une économie préparée à cet effet puisse remplacer Mlle Liénard, le conseil d'administration dudit collège a pris toutes dispositions utiles et provisoires. Le Conseil approuve.

Il est fait remarquer que les émoluments de l'économe doivent être prévus sur le budget de l'intérieur et non par l'Etat.

M. Branda ne peut émettre son vote sans connaître les répercussions budgétaires qui vont résulter de cette situation nouvelle.

La question est renvoyée à une prochaine séance, et M. Mailgouon est chargé de faire un rapport à ce sujet.

Au Secrétaire de la Mairie. — M. Buisson, secrétaire général adjoint, a été nommé secrétaire général.

Il a été remplacé au poste de secrétaire général adjoint par M. Savy, chef de bureau, et ce à dater du 1^{er} janvier 1944.

Vente de terrain. — La Ville possède au faubourg de la Madeleine un terrain qui, divisé en deux lots, sera vendu à l'amiable, le premier lot au prix de 19.200 fr. et le second au prix de 10.500 fr. Le Conseil approuve.

Visite à Vichy. — En fin de séance, M. le Maire rend compte à l'assemblée de la visite qu'il a faite récemment à Vichy, en compagnie des maires de la région. Il donne d'intéressantes détails sur la réception que leur accorda le Maréchal, chef de l'Etat.

Séance levée à 19 h. 30.

Renseignons les rhumatisants

Les rhumatisants doivent savoir qu'en prenant matin et soir un cachet de Gandol, ils peuvent se débarrasser très vite de leurs douleurs. Le Gandol est en effet, un calmant puissant et sans danger qui agit directement sur l'acide urique. Il soulage vite et de façon durable. Ttes phies : 19 fr. 80, la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 2687.

— A Lévigne-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), l'abbé Cordier a été assassiné.

— L'abbé Lallon, 64 ans, curé de Loubers Berzac (Lot-et-Garonne), a été abattu alors qu'il venait de dire sa messe.

— Une dame d'Albi, en discussion avec son gendre, boxer renommé, lui a cassé une assiette sur la tête et l'a mis knock out. Le tribunal a acquitté cette femme énergique.

— Les nouvelles rations de lait pour les « E » et « J 1 » prendront effet à partir de 1^{er} mars.

— Dans le sud de l'Aube et dans l'Yonne, 58 terroristes sont arrêtés.

Chronique Locale

Hyménée. — Aujourd'hui samedi, sera célébré, à Bouliques, le mariage de Mlle Clarelle Bourazel avec M. René Bayol, secrétaire de polices à Bergerac.

En cette heureuse circonstance, nous exprimons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux, et nos félicitations à leur famille.

Dans la magistrature. — Est nommé juge de paix à Eymet, Lisleigne et Sigoulès (Dordogne), sur sa demande, M. Fournereau, juge de paix de Lamilliviers, Sizon (Finistère), en remplacement de M. Bidou.

A la police. — M. Clément Mathies, inspecteur sous-chef, du service de M. le commissaire de police de Bergerac, a été promu, à titre exceptionnel, inspecteur chef à compter du 1^{er} janvier 1944.

Nos félicitations à M. Mathieu pour cette promotion aussi flatteuse que méritée.

Recensement. — Le recensement des jeunes gens Français et étrangers nés en 1924, recensés au vertu de l'arrêté de M. le Préfet régional de Limoges du 13 février 1944, devant avoir lieu le 15 mars 1944, dans les centres et aux jours et dates fixés.

Voici des indications en ce qui concerne l'arrondissement de Bergerac :

Centre du Bugue. — Vendredi 18 février 1944, à 9 h. 30, à la mairie du Bugue.

Communes des cantons de Cadillac, Saint-Alvère, exceptions faites des communes de Sainte-Foy-de-Longas et Saint-Laurent-des-Bâtons, 1944, devant avoir lieu le 15 mars 1944, à la mairie de Sainte-Foy-la-Grande.

Communes zones sud des cantons de Sainte-Foy-la-Grande, Pujols, Vélaines, Villefranche-de-Longchapt.

Centre de Bergerac. — Le mercredi 23 février, à 9 h. 30, à l'hôpital de Bergerac.

Communes du canton de Villambard, exceptions faites des communes de Villambard, Beaugard et Bassac, rattachées au centre de Périgueux, et Eglise-Neuve-d'Issac et Issac, rattachées au centre de Mussidan ; Sigoulès, Lallinde, Laforce, Issalgues et les communes de Saint-Romain-de-Monpeyrou, du canton de Monpeyrou, Sainte-Foy-de-Longas et Saint-Laurent-des-Bâtons, du canton de Saint-Alvère.

Centre de Périgueux. — Le lundi 21 février, à 9 heures, à l'hôpital de Périgueux, sur Préfident-Wilson.

Communes de Villambard, Beaugard et Bassac, du canton de Villambard.

Centre de Mussidan. — Le samedi 26 février, à 9 h. 30, à la mairie de Mussidan.

Communes d'Eglise-Neuve-d'Issac et Issac, du canton de Villambard.

Centre de Bergerac. — Le lundi 28 février, à 9 h. 30, à l'hôpital de Bergerac.

Communes des cantons de Bergerac, Eymet, Beaugard, exceptions faites de Laquerrière et Saint-Avit-Sénieur, rattachées au centre du Bugue.

Commencement d'incendie. — Le 7 février, vers 22 h. 20, un commencement d'incendie se déclara dans un immeuble de M. Henri Cailletvet, rue de l'Anolon Pont. Grâce au concours des pompiers, le feu fut éteint rapidement éteint. Les dégâts évalués à 6.000 fr. sont assurés.

M. Charles BRUN. de retour à Bergerac, se tient à nouveau à la disposition de son aimable clientèle pour tous travaux : vente et achat de bouteilles, commissions diverses, publicité. S'ad. Hôtel Chêne Vert, Grand'Rue.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Pio, rue Neuve-d'Argenson.

Chiens de chasse empoisonnés. — La gendarmerie de Beaugard a ouvert une enquête au sujet de l'empoisonnement d'une chiène de chasse, race bien d'Arvergne, d'une valeur de 3.500 fr., appartenant à M. Roland Bonchillon, 38 ans, cultivateur à Balan, commune de Salute-Sabine.

Accident de la route. — Le 7 février, vers 19 h. 30, un lieu dit Bort-Basse, commune de Benoit, un cycliste M. Marcel Lassere, et un camion de M. Alfred Mouré, 36 ans, garagiste à Lallinde.

M. Lassere reçut des blessures graves et M. le docteur Perperot, de Couze, lui donna les soins que nécessitait son état.

SÉRIE DE VOLS

Le 4 février, vers 12 h. 40, M. Pierre René Laurent, 50 ans, cafetier à Eymet, place de l'Eglise, occupé que son tiroir-caisse avait été allégé de son contenu, soit environ 200 fr. Enquête de la gendarmerie.

Le même jour, vers 14 heures, il fut constaté qu'une maison sise à Eymet, rue de Molossac, avait été cambriolée. Les malfaiteurs avaient fait main basse sur une cassette de lit et une certaine somme d'argent.

La maison dont il s'agit est la propriété de Mme Martin, née Claudette Peyriguy, 31 ans, ménagère à Bergerac, 12, rue de La Botie. Une enquête est ouverte.

Le 4 février, vers 10 heures, MM. Albert Thibaut, 35 ans, maçon à la Courdele, commune de Sainte-Alvère, et Edgite Pèr, 33 ans, cultivatrice à la Gallette, même commune, laissèrent leurs bicyclettes contre le restaurant Garville, à Saint-Alvère. Un peu plus tard, les deux hommes virent reprendre leurs machines, mais, pendant leur absence, les deux inconnus avaient soustrait sur les vélos et disparu avec eux. Coût : 1.000 fr. pour le premier et 600 fr. pour le second. Enquête de la gendarmerie.

Dans la soirée du 6 février, au Port de Fianjagues, M. Iréné Tassin, 49 ans, cimentier à Lamoignon-Montravail, constata le vol de sa bicyclette par un inconnu. La gendarmerie procéda à une enquête.

Mme Françoise Chassaigne, 74 ans, sans profession, résidant actuellement à l'hospice du Monpeyrou, fut victime d'un vol de cinq draps de lit et d'un porte-monnaie contenant le somme de 52 fr.

Sur plainte, la gendarmerie ouvrit une enquête.

Croix-Rouge Française. — Cois aux prisonniers. — L'inscription obligatoire prescrite par le commandement officiel n° 407 du 8 mars 1943 de la D. S. P. G. garantit à chaque prisonnier la quote-part du Secours individuel qui lui revient de droit. Dans l'état actuel des choses, cette quote-part lui permet de recevoir mensuellement, ou bien 2 colis de 2 k. 500 chacun, ou bien 4 colis de 5 kilos de denrées congelées fournies par le gouvernement.

Les colis destinés aux prisonniers ordinaires continueront à être collectés à Bergerac, sur la base de cette attribution. Mais à partir du 1^{er} mars, la Délégation départementale de la Croix-Rouge à Périgueux a chargé la section et l'expédition des colis aux prisonniers travailleurs libres, à raison de 4 colis de 5 kilos par prisonnier et par mois.

En conséquence, les familles devront commander leurs colis pour le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} mars inclus. Le prix de ces colis de 5 kilos sera donné au temps utile.

N. B. La vente du mercredi 23 février n'aura pas lieu.

Trouvailles. — Il a été trouvé : Un portefeuille par M. Jean Monley, rue des journaux du square de Comilières ; remis à son propriétaire.

Une paire de gants laine bleue, également par M. Jean Monley.

Une lame de scie par Mme Pauline Tallheur, route de Lallinde, à l'Alba.

Une broche par M. Emilien Casani, à Saint-Nizans.

Une fourrure noire par Mlle Jeanne Sarcé, route de Pomponne.

Un stylo plume retranscrit par M. J. A. Chabot, à St-Gabriel.

Une paire de lunettes par la jeune Lucienne Garluka, 8, Grand'Rue.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme par M. Jean de Calbio, rue Fernand Faure.

Un bracelet métal jaune par Mme Jeanne Freyret, rue Macrousses.

Un gros billet de banque par Mlle Pélit, magasin Vile de Nancy, rue Maréchal Pétain.

Un parapluie sole de dame par M. Niel Robert, 42, rue Valette.

Une paire de gants laine par Mme Vidal, à la Méville.

Un parapluie de dame par M. Jacques Pélissier, château Henri IV.

Un stylo par M. Albert Gorra, 21, rue St-Esprit.

Un gant de peau par M. Armand Labrot, rue Ambroise Paré.

Un portefeuille contenant une certaine somme, papiers divers et timbres-poste par M. Olivier Rivoli, conducteur d'autobus à Villard.

Un petit médaillon en or avec inscription par M. Félix Honatin, maison de retraite du faubourg de la Madeleine.

Une paire de lunettes dans étui par M. Lauroit, gardien de la paix.

Un portefeuille contenant un certain nombre de timbres-poste par M. Julien Delfand, à la Méville.

Une paire de gants de dame par M. Rodolphe, gardien de la paix.

Un étui à lunettes cuir par M. Alfred Géan.

Un bracelet métal avec inscription par la jeune Paulette Chavanet, rue Poix.

Une paire de poulets par Mme Gaillard, rue du XIV-Juillet.

Une montre universelle par Mme Pauline Lacombe, rue Galiban.

Un portefeuille contenant 210 fr. remis à son propriétaire, M. Kaufmann, à Lamontzie-St-Martin.

Une broche par Mme Nicolai, rue Saint-Martin.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

VIGNES AMÉRICAINES ARBRES FRUITIERS
Pépinières CHAMBAUD Jumeau 22, rue Claires BERGERAC (Dordogne). — Tél. 477

Temps présent et temps jadis... Tal est le titre de la nouvelle revue de M. Lacour...

Letres anonymes... Plusieurs personnes de la région de Beaumont avaient reçu récemment des lettres anonymes de menaces...

Arrestation... Le 15 février, M. le Procureur de la République plaça son mandat de dépôt...

Electrifié... La distribution de l'électricité est susceptible d'être suspendue pendant les heures de pointe...

Bronchiteux qui étouffez... Vous avez avec le Pulmoil, un excellent moyen de vous défendre contre l'oppression...

Avis aux viticulteurs... Des déclarations tardives ou inexécutes de récolte de vins en 1943...

Echange culvre contre sulfate de cuivre... Les viticulteurs de la commune de Bergerac sont informés que la réception du culvre se fera dans le sous-sol de l'Office du Travail...

Entr'aide ouvrière... Les responsables des sections du Mouvement Populaire des Familles de Bergerac informent tous leurs camarades ouvriers et employés de l'organisation d'un service nouveau de documentation et d'entr'aide...

An Théâtre... Mollère, Mollère... Après Le Misanthrope, qui a obtenu un très gros succès, on nous annonce pour le mardi 23 février, à 15 h., Le Bourgeois gentilhomme...

Les proverbes de Février... A Florier est de tous les mois le plus court et le moins courtisot...

Agence MISSÈGE... Place de la République, Bergerac. A vendre en exclusivité...

1. Propriété à Couze, 23 hect., avec maison de maître et colon en bon état, très jolie vue, situation agréable, complètement libre de tous droits, très bonnes affaires...

2. Maison de rapport en ville avec magasin, immeuble d'angle, très bien placé, bonne location...

3. Bergerac, quartier de la gare, maison à pièces, cave et jardin, bonne construction, bon état, pourrait être libre...

4. Jardin de culture homme et dame, très bien placé, bien installé, bonne affaire...

5. Terrain 1.900 mètres à bâtir et jardin, près de la ville, et bordant route nationale...

6. Grand choix d'autres affaires en propriété, maisons, terrains, commerces...

7. Propriété de plaine à Verzennes : 15 hect., terrains de grandes cultures, dont partie en bordure de rivière. Libre à la vente...

Un laxatif pour les hépatiques... Les constipés dont le foie est fragile, se trouveront bien des comprimés Vichy-Etat, ou des Vichy-Etat, ou des plantes. Ce laxatif doux leur assure des évacuations régulières tout en agissant heureusement sur leur foie. Vichy-Etat, 9 fr. 80, ttes pharmacies. Visa 846 P. 3840.

REMERCIEMENTS... Mme F. Valette et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur le Pasteur F. VALETTE...

REMERCIEMENTS... Mme Vincent Manacat et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur Vincent MAUSSAC...

REMERCIEMENTS... Mme Edmond Marty, Mme Séverin et ses enfants (de Paris), M. et Mme Marty (de Paris), et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur Edmond MARTY...

REMERCIEMENTS... Mme Vincent Manacat et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur Vincent MAUSSAC...

REMERCIEMENTS... Mme Edmond Marty, Mme Séverin et ses enfants (de Paris), M. et Mme Marty (de Paris), et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur Edmond MARTY...

REMERCIEMENTS... Mme Vincent Manacat et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Monsieur Vincent MAUSSAC...

CRIME ET INCENDIE A THÉNAC... Dans la soirée du 8 février, vers 20 heures, un incendie se déclara dans un corps d'immeubles appartenant à M. Félix, dit Beaumartin, 51 ans, propriétaire à Cabane, commune de Thénac...

Usage frauduleux de carte d'identité... M. Warhelt Jeanne, sans profession à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Infraction en matière de coordination des transports... Duteil Albert, 37 ans, transporteur à Saint-Géry, est relaxé.

Défaut de déclaration de propriété pour son camion... Laval Pierre, 47 ans, camionneur à Sigoules, est relaxé.

Défaut de marque de direction... Prader Paul, 42 ans, jardinier à Monpazier, 200 fr. d'amende.

Défaut de visa de carte d'identité d'étranger... Aelkema Hélène épouse Page, 23 ans, sans profession à Lalinde, 300 fr. d'amende.

Coups rétrogrades... Rouffignac Léon, 42 ans, domestique agricole à Maurens, et Navarro Jacques, 41 ans, chef d'équipe agricole à Maurens, 400 fr. d'amende à chacun d'eux.

Coups et blessures volontaires... Lacombe Guillaume, 62 ans, cultivateur à Fougères, un mois de prison avec sursis, 1.200 fr. d'amende et 7.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

Abandon de chantier... Labasse Jean, 20 ans, sans domicile connu, 8 jours avec sursis et 600 fr. d'amende (défaut).

Adultère et complicité... Marcelle Montot épouse Bardet, 29 ans, sans profession à Saint-Rémy, et Brada Charles, 26 ans, également à Saint-Rémy, 1.300 fr. d'amende chacun.

Menaces écrites de mort... Gondou Albert, 41 ans, cultivateur à Beaumont, trois mois avec sursis et 1.200 fr. d'amende.

Outrages à citoyen chargé d'un service public... Soullist Joachim, 38 ans, entrepreneur de transports à Bergerac, 2.400 fr. d'amende.

Hausse illicite... Chaffaud Maurice, 35 ans, mécanicien à Bergerac, est relaxé.

DANS L'ARRONDISSEMENT MAURENS. Générosité... A l'occasion du mariage de M. Jean Bouysou et de Mlle Josette Defreyre, une collecte a été faite en faveur de l'œuvre de Collis au Prisonnier...

COLOMBIER. Secours National... Le comité de Colombier vient de distinguer de façon toute particulière, en remettant au Secours National la somme de 7.060 fr. au titre de la quête annuelle...

MOULEYDIER. Association de pêche... Les membres des « Gaulois réunies de Mouleydière et de Creyas » sont informés que la carte de sociétaire pour 1944 peut dès à présent être retirée...

Tribunal Correctionnel Audience du 10 février... Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrière, procureur de la République.

Vol... Phan Van Quo, 30 ans, manoeuvre indochinois à Bergerac, 8 jours de prison avec sursis.

Trafic de cartes de pain... Molina Nuralla José, 36 ans, ébéniste à Bergerac, deux ans de prison, confondu avec la peine de 12 jours prononcée le 4 décembre 1943.

Vol... Nguyen Tran Tan, 26 ans, travailleur indochinois à Bergerac, 1.000 fr. d'amende.

Coups et blessures, ivresse... Bernard Paul, 65 ans, menuisier à Bergerac, 30 jours plus 60 fr. d'amende.

Vol... Delmont Pierre, 71 ans, cultivateur à Saint-Antoine-de-Breuilh, deux mois avec sursis.

Vol de fruits et violences... Becht Marcel, 33 ans, mécanicien à Colombier, 8 jours avec sursis et 300 fr. d'amende.

Chasse sans permis... G... Fernand, 48 ans, cultivateur à Casnac, 600 fr. d'amende plus prix du permis général.

Chasse avec engins prohibés... Jabot Pierre, 75 ans, cultivateur à Rouquette, 1.200 fr. d'amende plus prix du permis de chasse et confiscation des engins.

Pêche dans une réserve avec filet et sans licence... Lavier Louis, 45 ans, monteur à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Usage frauduleux de carte d'identité... Warhelt Jeanne, sans profession à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Infraction en matière de coordination des transports... Duteil Albert, 37 ans, transporteur à Saint-Géry, est relaxé.

Défaut de feuille de route... Delgado Christophe, 26 ans, chauffeur à Bergerac, 300 fr. d'amende.

Défaut de déclaration de propriété pour son camion... Laval Pierre, 47 ans, camionneur à Sigoules, est relaxé.

Défaut de marque de direction... Prader Paul, 42 ans, jardinier à Monpazier, 200 fr. d'amende.

Défaut de visa de carte d'identité d'étranger... Aelkema Hélène épouse Page, 23 ans, sans profession à Lalinde, 300 fr. d'amende.

Coups rétrogrades... Rouffignac Léon, 42 ans, domestique agricole à Maurens, et Navarro Jacques, 41 ans, chef d'équipe agricole à Maurens, 400 fr. d'amende à chacun d'eux.

Coups et blessures volontaires... Lacombe Guillaume, 62 ans, cultivateur à Fougères, un mois de prison avec sursis, 1.200 fr. d'amende et 7.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

Abandon de chantier... Labasse Jean, 20 ans, sans domicile connu, 8 jours avec sursis et 600 fr. d'amende (défaut).

Adultère et complicité... Marcelle Montot épouse Bardet, 29 ans, sans profession à Saint-Rémy, et Brada Charles, 26 ans, également à Saint-Rémy, 1.300 fr. d'amende chacun.

Menaces écrites de mort... Gondou Albert, 41 ans, cultivateur à Beaumont, trois mois avec sursis et 1.200 fr. d'amende.

Outrages à citoyen chargé d'un service public... Soullist Joachim, 38 ans, entrepreneur de transports à Bergerac, 2.400 fr. d'amende.

Hausse illicite... Chaffaud Maurice, 35 ans, mécanicien à Bergerac, est relaxé.

Les Sports RUGBY Le B. E. C. bat U. S. B. par 13 points à 4

L'équipe première de l'U.S.B. compte actuellement une équipe noire. Comme s'il n'y avait pas suffisamment d'accidentés, de blessés ou d'indisponibles, la semaine dernière, dimanche soir exactement après le match de Limoges, un autre bon joueur de l'équipe, Coll, s'allait atterrir d'une engin.

Il ne devait se lever que samedi pour effectuer le déplacement de Bordeaux et jouer contre le B.E.C., mais très affaibli, une partie honorable.

Avec une dizaine de remplaçants de l'équipe seconde ou de juniors, l'U.S.B. tint tête à son adversaire pendant la première mi-temps, puisque le score n'était que de 5 à 4, mais en deuxième mi-temps, la vitesse de Bordeaux la prit en défaut et elle dut non sans courroux s'incliner.

Cet échec ne surprendra personne, quand on tient compte de l'absence de 41 numéros d'effectif.

U. S. B. juniors bat Le Bugue par 18 points à 3

Pendant que l'équipe première était en déplacement à Bordeaux, les juniors firent une excellente exhibition au Bugue, et défirent leur adversaire par 18 à 3.

De cette partie, Jean Monseau et Gelchard émergèrent nettement.

Forfait de Terrasson Samedi en dernière heure, Terrasson faillit connaître que par suite des difficultés de transport, son déplacement à Bergerac n'était pas possible et il déclara forfait.

Football S. C. Castillon contre Bergerac

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est dimanche 20 février, que la bonne formation de promotion de Z. O. du S. C. Castillon donnera la réplique à notre onze local en match amical.

Cross-Country Les Championnats inter-régionaux d'Argenton

Les championnats de cross-country se dérouleront dimanche prochain à Argenton. Les enfants de France seront représentés par leurs clubs qualifiés.

Le champion de France Lansade à Joinville

Nous apprenons avec plaisir que la Fédération Française d'Athlétisme vient de désigner le jeune champion de France cadets du 300 mètres, Lansade, des Enfants de France, pour suivre un stage à l'école nationale de Joinville.

PING PONG de la Dordogne

Tous les joueurs licenciés de la Dordogne et de la Gironde rattachés, sont avisés que les championnats de la Dordogne se disputeront à Bergerac le 20 février.

AVIRON Quelques semaines nous séparent des premières compétitions.

Commerce facile et d'aventure, spécialité de Bergerac pour le 2008 et 2009.

ON DEMANDE pour septembre, environs de Bergerac, ménage ou famille domestiques agricoles.

BOIS ET FAGOTS à faire à la fois et grande épicerie, mercerie, quincaillerie avec petit magasin.

DEMANDE d'apprenti modiste. S'adresser à l'Office du Travail.

ON DEMANDE pour septembre, environs de Bergerac, ménage ou famille domestiques agricoles.

A VENDRE belle salle à manger fabrication et état impeccable.

SUIS ACHETEUR vins tout provenance, faire offre à Sicaud, courtil en vins, rue de Bordeaux, n. 819, Bergerac.

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gastia Marius, Prigonrieux.

A DES PRIX RAISONNABLES on céderait divers emplacements, maisons en ville ou à la campagne.

A VENDRE belle et confortable demeure presque en ville, potager et verger en plein rapport.

A CÉDER à motifs précis, quelques truelles plates ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelains.

LA BLANCHISSERIE CAZENAVE route de Castillon, demande 2 femmes pour travaux de lavage et de lingerie.

DOMESTIQUE nourri demandé à l'Office du Travail.

ON DEMANDE pour 1er septembre, deux hommes pour propriétés de plaine, toutes cultures.

A VENDRE A BERGERAC - Le fonds de commerce du CAFÉ RICHE.

A EYMET - En plein centre, bel et vaste immeuble à usage d'habitation bourgeoise.

A EYMET - Immeuble à usage actuel de boulangerie et habitation.

A PROXIMITÉ D'EYMET - Terrain 6.500 m2, première qualité, avec usage local converti de 900 m2 pour usages industriels.

EN LOT ET-GARONNE - Jolie propriété de rapport, 25 hect. sans tenant.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. E. GIBERT, immeubles, Eymet, tel. 35, chargé exclusivement de ces ventes.

BOIS ET FAGOTS à faire à la fois et grande épicerie, mercerie, quincaillerie avec petit magasin.

A VENDRE forte cuisine S'adresser Pierre Martin, 12, rue de La Botte.

DEMANDE d'apprenti modiste. S'adresser à l'Office du Travail.

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance.

A LOUER dans chef-lieu canton, grande épicerie, mercerie, quincaillerie avec petit magasin.

CHERCHE un apprenti modiste. S'adresser à l'Office du Travail.

ON DEMANDE pour septembre, environs de Bergerac, ménage ou famille domestiques agricoles.

BOIS ET FAGOTS à faire à la fois et grande épicerie, mercerie, quincaillerie avec petit magasin.

Etat-civil de la ville de Bergerac MARIAGES

Renard Marthe, au Boulevard Vergennes. Boudin Maryse, avenue Calmette.

Mariages Fabre Raymond, employé à la S.N.C.F. de Bergerac, et René Valadier, commis à l'Enregistrement de Bergerac.

Mariages Lécuyer Albert, cultivateur de Bergerac, et Gros Elise, mécanicienne de Bergerac.

Mariages Bossavit Michel, employé de commerce de Bergerac, et Josette Escamant, modiste, de Bergerac.

Mariages Meneses Vincent, 67 ans, ancien garde-champêtre, rue du Dragon.

Mariages Marty Leonard, 72 ans, camionneur, rue de la Maladrerie.

Mariages Scholl Henriette, veuve Scholl, sans profession, 80 ans.

Mariages Chasseigne Emilie, 53 ans, cultivateur, avenue Calmette.

Mariages Lassaby Vve, 93 ans, r. Candillac.

Mariages Steinfelder Joseph, 87 ans, s. p. rue St-Clair.

Mariages Sinou Louis, veuve Bouffère, 71 ans, s. p. avenue Calmette.

Mariages Miesgno Pierre, 79 ans, s. p. route de Malbelle.

Mariages Walli, épouse Bloch, 67 ans, s. p. Impasse Boy.

Un prostatique heureux est celui qui use des Dragées de Magnogène et des Suppo-Magnogène aux sels de magnésium.

VENTE SUR LICITATION au plus offrant et dernier enchérisseur

Les 20, 21, 22 et 23 février 1944, à 13 heures 30, à Pécharmant, DOMAINE DES FARCIES, commune de Bergerac.

UN BEAU MOBILIER lequel le tout dépend de la succession de M. LEGRAND-BUGNIET, décédé à Bergerac, le 14 novembre 1940.

Etude de M. René FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac.

Etude de M. Christian JOUHEIT, notaire à Bergerac.

Deuxième insertion Aux termes d'un acte reçu par M. Christian JOUHEIT, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante quatre, enregistré à Bergerac, à G., le premier février suivant, folio 90, 475.

Chaussures de Limoges 58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe pour la Marche pour l'Appartement